

LA RONDE DES DAMES

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 - Présentation

L'Office Martiniquais du Sport et des Loisirs (OMSL) en partenariat avec l'association AIGLON, l'association la CIGOGNE, le TEAM TRAIL, ont décidé de se réunir le Dimanche 13 Octobre 2024 pour mener à bien un projet de course hors stade initialement inscrite au calendrier de la Ligue d'Athlétisme, la « Ronde des Dames » porté l'OMSL.

L'objectif central est de transmettre un message de prévention, faisant la promotion d'une activité physique sportive ou de loisirs, à la portée de tous et souligner son impact préventif sur les maladies cardiovasculaires et certaines maladies chroniques contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'opération « Octobre Rose » qui a pour but de sensibiliser et de mobiliser le grand public contre le cancer du sein, qui reste à ce jour, le cancer féminin le plus diagnostiqué au monde.

Article 2 – Parcours / Ordre de départ

Le parcours d'environ 5 km, répond aux normes de sécurité de la course sur route et se déroulera sur le territoire du Lamentin (voir circuit joint).

Les départs se feront sur la RD3 direction habitation Gaigneron.

Article 3 – Engagement

Cette épreuve est ouverte à toutes femmes coureurs licenciées ou non, des catégories cadettes à masters.

- a) Les coureurs licenciés devront présenter leur licence (compétition) F.F.A ou U.F.O.L.E.P à jour,
- b) Les coureurs non licenciés devront présenter un certificat médical de 12 mois maximum portant la mention de « non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme et de la course à pied en compétition »,**
- c) L'engagement du participant ne sera définitif qu'à ces seules conditions.

Article 4 – Inscription

Les inscriptions se feront sur le site internet : <http://inscriptions.performanskaraib.net> et à l'Office Martiniquais du Sport et de Loisir le **jeudi 10 octobre 2024 de 8h30 à 18h00**, moyennant la somme de 10 € pour les adultes et 5 € pour les jeunes jusqu'à 14 ans. Passer le délai d'inscription le tarif sera de 15€ par persome.

La date de clôture des inscriptions est fixée le 11 octobre 2024 à 23h59 sur le site.

Le retrait du kit coureur (dossard, épingle, puce électronique, parcours de la course) se fera le samedi 12 octobre 2024 de 9h00 à 18h00, à Intersport au Lamentin.

Article 5 – Dossard

Le dossard fourni par l'organisateur lors de l'inscription devra être porté sur le torse (fixé par 4 épingles) et parfaitement lisible par les commissaires et les juges à l'arrivée.

Article 6 – Classement

Un classement au scratch sera établi à l'issue de l'épreuve.

Une coupe sera remise aux trois premières femmes au scratch.

Article 7 – Récompenses remises à l'issue des résultats

Une coupe, des bons pour des soins capillaires (Joli bel), des bouquets de fleurs (fleuriste Mary Flore), et d'autres lots seront remis aux trois premières femmes toutes catégories confondues (3 premières femmes au scratch).

Article 8 – Jury

Un jury d'appel sera désigné par l'organisation et ses décisions seront souveraines. Des commissaires de courses seront également désignés par l'organisation.

Article 9 – le Ravitaillement

Un point de ravitaillement sera placé sur la ligne d'arrivée.

Toute bouteille d'eau utilisée devra être jetée dans les poubelles prévues à cet effet. En cas de non-respect de cette consigne, des pénalités de temps seront appliquées aux coureurs.

Article 10- Assurance

Cette manifestation sera couverte par l'assurance contractée par l'organisateur (GAN-GROUPAMA)

Article 11- Sécurité

- a) La circulation sera réglementée sur l'ensemble du parcours.
- b) L'organisateur se dégage de toutes responsabilités quant aux éventuels incidents résultant d'une santé défaillante d'un participant.

- c) Le service sanitaire pourra intervenir à tous moments pour mettre fin à l'épreuve pour un participant défaillant.

Article 12- Adhésion

Le fait de s'inscrire à cette épreuve implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

Article 13 – Litiges

Pour tous points non énoncés, le règlement en vigueur à la F.F.A en matière de course sur route sera appliqué.

Article 14- Contrôle antidopage

L'organisateur, sera soumis aux contraintes en vigueur en matière de lutte contre le dopage dans le sport.

Article 15 – CNIL et RGPD

Conformément à loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à revoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Les participants autorisent l'utilisation de leurs photos/ vidéos personnelles, leurs indexations à partir de leur numéro de dossard et leur mise à disposition pour une recherche publique et une publication sur les médias sociaux ou des galeries publiques en ligne. Les informations telles que le résultat, le nom, le numéro de dossard, le chrono de course et l'adresse e-mail pourront être transmis aux partenaires commerciaux ou à toute organisation affiliée dans le but de publier les photos/vidéos et résultats via les réseaux sociaux, les notifications par e-mails ou tous les autres canaux de diffusion.

